

DELIBERATION 2015-123

LE VINGT DEUX JANVIER DEUX MILLE QUINZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU SEIZE JANVIER DEUX MILLE QUINZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS ML. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. PAINTRAND JF. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. CLAMOUSE A. - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ MF. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. - Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme FASSIO I. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme VACQUIE S. procuration à M. MERLIN D. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENTS : M. ATLAN J. - Mme FABRY V. - Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE COOPERATION AVEC LES COMMUNES DE COURNONSEC, LAVERUNE, SAUSSAN ET SAINT GEORGES D'ORQUES EN MATIERE DE POLITIQUE ENFANCE/JEUNESSE

Les communes de Cournonsec, Laverune, Saussan et Saint Georges d'Orques, anciennement fédérées dans le cadre du SIVOM Vène-et-Mosson ont développé au fil des années une coopération en matière de politique enfance et de jeunesse.

Celle-ci s'appuie sur un ensemble d'initiatives mutualisées :

- Organisation de journées inter centres entre les Accueils de Loisirs 3 -12 ans en période de vacances scolaires,
- Mise en place de sorties communes entre Espaces Jeunes 11-17 ans (« divertis loisirs »),
- Organisation de séjours intercommunaux durant les vacances d'hiver et d'été,
- Conduite de séquences de formation pour les animateurs des structures 3 -12 ans.

Madame le Maire précise que des relations existent aujourd'hui entre les structures éducatives de Saint Jean de Védas et celles des 4 communes de Montpellier Méditerranée Métropole. Elle souligne l'intérêt pour les équipes de la Ville d'intégrer cette coopération. La démarche permettrait notamment de poursuivre le développement des actions Enfance/Jeunesse dans une logique d'échanges de compétences et de techniques.

La coopération avec les communes de Cournonsec, Laverune, Saussan et Saint Georges d'Orques pose les bases d'un partenariat global en matière de politique Enfance/Jeunesse, adapté à l'enjeu de la mobilité des publics sur les territoires. Elle se fait sur les bases de valeurs et d'approches communes en matière éducative. Les orientations des Projets Educatifs Locaux des 5 communes ont pour vocation de se rapprocher. Un projet de convention posant les bases du partenariat entre les communes a été rédigé, sur ces bases, pour l'année 2015.

Envoyé en préfecture le 28/01/2015

Reçu en préfecture le 28/01/2015

Affiché le

3 2 0

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	Unanimité
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- APPROUVE l'idée d'un partenariat entre les Communes de Saint Jean de Védas, Cournonsec, Lavérune, Saussan et Saint Georges d'Orques en matière de politique Enfance/Jeunesse ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de partenariat pour l'année 2015 ;
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire.

Pour Extrait Conforme,

Isabelle GUIRAUD,
Maire

